

Rapport d'activité du



LE CONTEXTE

Notre mandat a commencé entre les élections présidentielles et les législatives. Nous avons analysé avec gravité le choc au soir du 21 avril 2002 qui avait vu le candidat du FN se qualifier au second tour. L'abstention massive et les votes protestataires dispersés révélaient alors un profond malaise démocratique. Certes nous nous étions félicités du sursaut du second tour et des manifestations auxquelles nous avons participé ainsi que de nombreux jeunes. Mais ces élections étaient le révélateur de l'installation d'une société qui se défie des politiques et qui développe des comportements utilitaristes; 40 % des chômeurs, 30 % des ouvriers et une partie non négligeable de la jeunesse, celle des non diplômés et des exclus de la culture avaient voté pour le représentant de l'extrême droite.

De manière comparable, dans les quartiers et banlieues populaires, les groupes théologico-politiques intégristes avançaient en occupant non seulement le terrain religieux mais également les terrains culturels et identitaires. L'exclusion, le chômage, la précarité mais aussi la dégradation du tissu urbain, avaient non seulement aggravé les ségrégations sociales, favorisé l'économie parallèle et la violence mais aussi facilité la montée de l'extrême droite et les distinctions communautaires.

Enrayer toutes ces formes d'insécurité sans dériver sécuritaire, apparaissait à ce moment comme un préalable pour redonner du sens « au vivre ensemble » et à de nécessaires projets alternatifs dans notre démocratie. Le travail de reconquête des

Le rapport d'activité du syndicat porte sur la période qui s'écoule du congrès de Nantes (14 au 17 mai 2002) au bureau national des 3 et 4 février 2004. Un complément à ce rapport d'activité, couvrant la période février-mai 2004, sera présenté lors du congrès de Toulon.

Il ne s'agit pas d'évaluer les mandats votés par le congrès et les conseils syndicaux nationaux (novembre 2002, mai et novembre 2003) mais la façon dont le bureau national a mis en œuvre les décisions de ces instances délibératives et a initié une politique fidèle aux aspirations de la profession très majoritairement rassemblée dans le SNPDEN.

valeurs républicaines était donc bien alors une exigence vitale.

Notre action se situe dans le cadre d'une économie mondialisée c'est à dire marquée par l'ouverture des marchés financiers et d'investissement. Dans ce système, la création de richesse n'est pas synonyme de progrès sociaux dans la majorité des pays en développement. La protection sociale et les services publics sont remis en cause dans tous les pays développés. Le rôle des institutions internationales (FMI, OMC) est critiqué. La crise de confiance dans les valeurs du capitalisme n'est pas levée malgré la reprise économique qui s'annonce. Les scandales, les escroqueries, les dettes colossales se succèdent: l'entreprise privilégie les actionnaires plutôt que les clients, les salariés et l'intérêt national.

Notre action se situe également dans un monde frappé par l'attentat du 11 septembre 2001.

La violence inadmissible du terrorisme a entraîné une réponse inappropriée des États Unis et de ses alliés en Irak. Le droit international a été bafoué et la région déjà touchée par le conflit israélo-palestinien est totalement déstabilisée. Le terrorisme est loin d'être éradiqué et un nouveau désordre international s'est installé.

L'Amérique de Bush a décidé cette guerre au nom du Bien et contre le Mal, au nom du conflit de civilisation qui ne peut que conforter les partisans du djihad, de la guerre sainte. Cette dérive moralisatrice est particulièrement nocive. Certes le devoir d'ingérence s'impose pour secourir des populations en détresse ou des mino-

rités en butte au pouvoir central, certes il faut promouvoir les droits de l'homme et la laïcité, mais ni l'État démocratique ni même les institutions internationales n'ont pour vocation d'incarner le Bien. Cette dérive idéologique quasi-religieuse n'est pas sans conséquence non plus sur le repli communautaire et identitaire (même s'il ne l'excuse pas) qui frappe notre pays et notre école. Pour toutes ces raisons notre fédération, l'UNSA-Éducation, comme la majorité de nos concitoyens a eu raison de dénoncer cette intervention.

Une nouvelle coopération internationale et des institutions renouvelées sont nécessaires pour assurer à la planète une régulation politique mais aussi pour imposer de nouvelles normes sociales ou environnementales. Il est essentiel de soutenir le plan de paix de Genève dans le conflit israélo-palestinien.

L'Europe vient d'accueillir dix nouveaux États membres. Cela peut être un facteur de paix et de stabilité mais le risque est grand qu'il conduise à un affaiblissement des acquis économiques et sociaux et à un recul de la capacité politique de l'Union européenne.

Le rejet du projet de traité constitutionnel par l'Espagne et la Pologne a été une nouvelle expression de cette crise de croissance.

Il est clair que ces enjeux ont des répercussions sur la politique mise en œuvre en France sous la responsabilité du Président de la République et du Premier ministre.

Durant cette période, la croissance de l'économie française s'est fortement ralentie même si l'on perçoit un certain retournement de conjoncture. La priorité des entreprises va au désendettement et à la réduction des effectifs. Le chômage s'aggrave (9,7 % de

bureau national

la population active) et l'inflation reprend sur un rythme supérieur à 2,5 % avec en contrepartie une aumône salariale pour les fonctionnaires en janvier 2004 (+0,5%). La politique économique suivie s'est exercée comme souvent à contre temps: arrêt des emplois jeunes, réduction des CES, abandon de l'ARTT dans les PME; la politique de baisse d'impôts a aggravé les déficits publics (supérieurs à 3 % en 2002 et en 2003); elle est injuste socialement puisque 70 % des gains bénéficient à 10 % des foyers fiscaux. Les baisses de dépense touchent des secteurs clés comme la recherche. La dette publique est répartie à la hausse (+ de 60 % du PIB). Plus aucun des critères de Maastricht n'est respecté. Le déficit de la sécurité sociale est abyssal et annonce des réformes qui risquent d'être très douloureuses.

Les priorités vont à l'Intérieur, à la Défense et à la Justice.

En ce qui concerne l'école, le budget a été apprécié à juste raison comme « un ensemble de mesures de régression concernant notamment l'emploi public, les recrutements et l'emploi éducatif et son manque d'ambition criant pour le système éducatif et pour les jeunes compromet l'avenir ». Ces choix se concrétisent dans la vie de l'établissement par la notification aux lycées et collèges de leur dotation en heures d'enseignement. A l'occasion des opérations de préparation de la rentrée 2004, la brutalité des ajustements annoncés et des réductions horaires dans la plupart des académies suscite de très vives inquiétudes.

Les personnels de direction sont conduits, sans considération des objectifs pédagogiques, des situations locales ni même, parfois, des grilles horaires nationales, et de manière purement comptable, à constater la disparition de classes, d'options et même d'enseignements obligatoires. Ces opérations, dont certaines pourraient s'expliquer au regard des effectifs et des besoins, sont prises aujourd'hui sans que leur justification soit clairement assumée par les recteurs.

Il appartient au ministre, pour les objectifs nationaux, et aux recteurs, dans le cadre des politiques académiques, de faire connaître les choix politiques et pédagogiques correspondant aux décisions qu'ils ont prises.

L'objectif d'une meilleure utilisation des ressources, et d'une plus grande égalité sur l'ensemble du territoire, n'est pas contestable; il ne peut tenir lieu à lui seul de politique éducative ni même de grille d'allocation des moyens, dans un contexte de réduction budgétaire générale.

La responsabilité pédagogique des personnels de direction et l'autonomie des établissements n'ont de sens que dans la mesure où subsiste une marge réelle dans l'utilisation des moyens.

L'ÉCOLE

Dès le début de notre mandat nous étions demandeurs d'un débat sur l'école à partir du projet syndical « l'éducation et la formation tout au long de la vie » qui avait été adopté au congrès:

C'est à partir d'une culture commune pour tous les élèves et par la certification d'un « socle indispensable » avant la fin de la scolarité obligatoire que l'on pourra construire des formations initiales certifiantes dans un lycée où la fluidité des parcours sera améliorée; c'est en permettant une véritable continuité entre la formation initiale et continue, sur le principe d'un capital formation utilisable tout au long de la vie que l'on refusera la logique de l'échec.

L'enjeu est bien celui d'une école démocratique qui permet de promouvoir la diversité des talents par la diversité des voies de réussite, sans filiarisation et sortie du système scolaire précoce.

Cette école, nous ne pourrions contribuer à la bâtir que si se met en place un conseil pédagogique, véritable conseil scientifique qui donnera du sens à la liberté pédagogique des enseignants pour la prise en charge collective des élèves dans l'établissement.

Il est nécessaire également, notamment en relation avec l'avis du Haut Conseil à l'évaluation de l'école sur l'évaluation, de reconsidérer le rôle des personnels de direction dans la gestion pédagogique.

Nous disions aussi la nécessité d'aborder la question multiple du « civisme » celle du respect de l'autre, celle du « vivre ensemble » au collège, au lycée, dans la classe, celle de la lutte contre la violence mais aussi celle de l'exigence de valeurs collectives de laïcité, de fraternité, de tolérance, celle enfin de la citoyenneté.

Nous avons dès le mois de juin 2002 défendu cette position lors de rencontres avec Xavier Darcos et avec le directeur de cabinet de Luc Ferry.

La lettre de Luc Ferry, Xavier Darcos, Claudie Haigueré « à tous ceux qui aiment l'école » devait lancer un débat qui en fait a été repoussé à l'année scolaire suivante. Si certains principes auxquels nous pouvions souscrire y étaient avancés, c'est surtout une conception réactionnaire qui traversait ce document. Nous avons publiquement

réaffirmé dans un courrier à Luc Ferry qu'aborder les élèves dans leur diversité en déployant les dispositifs pédagogiques, développer l'esprit critique ne s'opposaient en aucun cas au savoir, à l'exigence, à l'effort, à la discipline, à l'autorité.

À la rentrée a été installée la commission Thélot sur l'avenir de l'École. Nous avons bien sûr décidé d'y participer même si nous conservons un regard critique quant aux procédures, aux participations et aux conclusions de cette commission.

Nous avons porté auprès de cette commission « les éléments pour un diagnostic de l'école » que nous avons adoptés lors de notre conseil syndical national des 18 et 19 novembre 2003, ainsi bien sûr que les mandats de notre dernier congrès sur « l'éducation et la formation tout au long de la vie » et ceux sur l'organisation des EPLE. Nous devons être auditionnés le 13 février 2004.

LA LAÏCITÉ

Sur mandat du CSN de mai 2003 nous avons dit qu'il revenait à la représentation nationale et au gouvernement de prendre leurs responsabilités en arrêtant une législation claire et une réglementation applicable sur l'ensemble du territoire national. La jurisprudence du conseil d'État, qui autorise les signes religieux dans l'école et prohibe simplement les actes de pression, de propagande et de prosélytisme, n'est plus une réponse suffisante face à la montée des revendications communautaristes organisées; elle conduit aujourd'hui au développement de pratiques et de droits locaux au détriment du droit national. L'école n'est pas un espace banal et doit permettre une mise à distance du monde extérieur pour mieux le comprendre et le critiquer. Les élèves doivent apprendre à se connaître et à se respecter en dehors des affiliations religieuses. Une telle loi conforterait la loi de 1905 et serait de nature à combattre les expressions de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme et du sexisme, pratiques d'exclusion inacceptables et sanctionnées par la loi.

C'est la position que nous avons défendue devant la commission présidée par Jean-Louis Debré à l'assemblée nationale le 25 juin 2003. Nous avons également été auditionnés par la commission Stasi le 7 octobre 2003. Nous avons développé un argument supplémentaire qui sera repris par Jean-Paul Costa vice président de la Cour européenne des Droits de l'Homme: non seulement l'article 9 de la convention européenne des Droits de l'Homme n'exclut pas une loi mais elle est nécessaire pour

toute restriction à l'expression religieuse en Europe.

Nous étions très isolés dans ce combat, même si de nombreux enseignants nous exprimaient leur soutien. Nous avons été très présents dans les médias : « mots croisés » de France 2 (2 fois), « Merci pour l'info » de Canal plus (2 fois), invitation au journal du soir sur France 3, débat sur Public Sénat, de nombreuses interventions à la télévision et à la radio, une tribune libre dans « Libération » et de nombreux articles dans la presse.

Nous avons apprécié les conclusions de la commission Debré mais surtout, pour l'essentiel celles de la commission Stasi qui nécessiteront d'autres applications que celle prévoyant une loi pour interdire « les signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse ». Il s'agit d'un renversement du droit : les signes religieux sont interdits sauf s'ils relèvent de la conviction intime et à ce titre sont discrets. Nous nous félicitons de l'application de cette loi sur l'ensemble du territoire et des termes employés pour la mettre en œuvre : explication, dialogue, persuasion. Mais bien sûr nous ne rentrerons pas dans une négociation permanente avec ceux qui auront délibérément choisi de contourner la loi.

Alors bien sûr cela ne règle pas tout, il faut une vraie politique d'intégration, mais il était nécessaire de réaffirmer avec force les valeurs de notre république.

LE MÉTIER

Nous disions lors de la signature de notre protocole que son application restait un combat syndical. Nous nous félicitons de la création des commissions « Blanchet » qui devait permettre de résoudre nombre de problèmes sur les conditions d'exercice de notre métier dans les académies. Mais nous savions qu'il restait de nombreuses questions qui n'avaient pas encore trouvé de réponses satisfaisantes et qui nécessitaient de nouvelles concertations. C'était le cas notamment de l'ARTT et celui d'un nouvel approfondissement des conditions de l'autonomie des établissements.

Cette demande était une priorité pour notre syndicat. Entre mai 2002 et octobre 2003 nous l'avons évoquée à six reprises devant les ministres, trois fois devant les directeurs de cabinet des ministres, deux fois devant les conseillers du ministre, une fois devant le conseiller du Premier ministre et surtout nous avons rencontré à trois reprises Madame Gilles, directrice de la DPATE et trois fois également Madame Moraux, directrice de l'encadrement.

Malgré les promesses des ministres, rien n'avancé.

Nous avons organisé une semaine d'action du 2 au 8 décembre 2002 qui s'est conclue par une manifestation de près d'un millier de personnels de direction ; chacun de ces événements ayant été repris par une partie de la presse régionale et nationale.

Mais déjà notre action s'inscrivait

dans un mouvement plus large de cinq fédérations de l'éducation (FSU, UNSA-Éducation, SGEN, CGT, FAEN) qui s'étaient déjà mobilisées le 17 octobre précédent contre le projet de budget 2003. La visibilité de notre action était donc forcément réduite. Et puis rapidement l'année 2003 a été celle de la mobilisation contre les projets gouvernementaux sur les retraites et sur la décentralisation.

Notre conférence de presse de rentrée, le 5 septembre 2003 a été essentiellement consacrée à la question du métier. Sans volonté du ministère de l'éducation nationale, nous ne pouvions pas avancer. Alors qu'une concertation sur le compte épargne temps s'engageait à la DPMA avec les fédérations de l'enseignement, le SNPDEN a de nouveau exigé des négociations sur l'ensemble des questions concernant notre métier au moment où devait s'ouvrir le débat sur l'école. La rencontre le 7 novembre 2003 avec le directeur de cabinet de Luc Ferry a été particulièrement tendue : il nous reprochait de ne pas agir comme un syndicat de cadres, alors que nous lui disions que la seule responsabilité était du côté des ministres qui avaient refusé tout dialogue social. Mais notre pugnacité a permis un premier déblocage ; dans un courrier daté du 13 novembre 2003, il nous proposait une concertation. Des rencontres étaient programmées : le 28 novembre 2003 sur l'aménagement du temps de travail, le compte épargne temps, la cessation progressive d'activité, le temps partiel ; le 9 décembre 2003 sur la formation initiale et continue des personnels de direction ; le 16 décembre 2003, enfin sur le bilan de la mise en œuvre du protocole dans la perspective de permettre son évaluation. Dans ces deux dernières réunions nous avons fait parvenir des contributions et propositions faisant valoir nos mandats et l'expertise de nos sections académiques.

Le 15 janvier 2004 nous avons présenté le livre blanc « sur les conditions de travail et d'exercice du métier de personnel de direction » dans une conférence de presse.

Ce document résultait du dépouillement de 1 600 questionnaires renseignés par les personnels de direction. Il est devenu un argumentaire essentiel.

Ce livre blanc confirme que ce qui pèse le plus sur l'exercice de notre métier est le manque de personnels administratif et technique ainsi que l'inadéquation fréquente entre les exigences de leur mission et leur niveau de qualification. Au-delà de la nécessaire création d'emplois de personnels de direction, les EPLE doivent être dotés en poste d'attachés d'administration voire de secrétaires généraux dans les plus grands établissements.

Les injonctions de notre hiérarchie rendent également difficile notre métier.

Il faut renoncer aux multiples circulaires nationales, académiques ou même départementales qui se mêlent souvent de codifier ce qui relève de l'autonomie de l'établissement, c'est à dire de l'article 2 du décret

de 30 août 85 modifié. Il est nécessaire de renoncer aux contrôles tatillons, aux pressions diverses y compris pour tourner les règlements. Il est indispensable d'éviter les décisions brutales surtout lorsqu'elles sont négatives, dans l'attribution des moyens et des postes, dans la définition des niveaux de compétence des personnels ; en revanche avoir des réponses rapides et adaptées lorsque nous en avons besoin.

Mais surtout l'école subit de plein fouet les actes de violence importés de l'extérieur, les attitudes consuméristes, les pressions communautaires, la volonté de beaucoup de s'extraire des règles et de contourner les valeurs et les exigences de l'école républicaine. Les chefs d'établissement et leurs adjoints sont de plus en plus souvent menacés ou même agressés physiquement ou moralement. Certes nous ne souhaitons pas présenter les personnels de direction sous l'angle de la « victimisation » mais nos interlocuteurs doivent enfin comprendre que si nous revendiquons notre fonction d'encadrement dans le service public d'éducation, elle ne peut pas être identique à celle des cadres des administrations centrale ou déconcentrée, à celle des différents corps d'inspection. La direction d'établissement implique des conditions particulières dans le rapport à l'autorité, dans la responsabilité et dans les missions. La spécificité de notre métier de personnel de direction tient au fait que nous traitons les questions dans des situations d'urgence, notamment parce que l'ordre, la protection et la sécurité des personnes et des biens sont des éléments essentiels de notre action. Il faut réaffirmer l'autorité des personnels de direction en redonnant toute sa place à la loi et aux textes réglementaires. Dire aux élèves que tout ne relève pas de la négociation et du contrat, c'est réaffirmer un principe pédagogique essentiel qui ne peut que contribuer à la construction de leur conscience citoyenne.

Le livre blanc confirme aussi que la moyenne du temps de travail des personnels de direction est évaluée à plus de cinquante heures par semaine. Il est donc légitime de revendiquer l'octroi du compte épargne temps. Pour mener cette difficile bataille, sur ce point particulier nous avons proposé aux deux autres syndicats représentés à la CAPN un front commun face à la position, pour le moins bloquée, de nos interlocuteurs ministériels.

Débattre de notre métier, c'est aussi permettre un véritable suivi de notre protocole. Le diagnostic de l'établissement, la lettre de mission, l'évaluation des personnels, la formation initiale et continue que nous avons souhaités sont des instruments essentiels pour une bonne gestion du service public de l'éducation, de l'EPLE et des personnels de direction, mais ils peuvent facilement être dévoyés. C'est sur cette base que nous avons abordé la concertation que nous souhaitons voir transformée en une véritable négociation.

LA DÉCENTRALISATION ET LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Nous étions mandatés par le syndicat pour que, dans le service public national d'éducation, une nouvelle étape attendue de la décentralisation permette de dégager des marges de manœuvre supplémentaires dans le cadre de l'autonomie des établissements. Cela pouvait se faire dans le respect des compétences reconnues par les lois de décentralisation précédentes, en aménageant le décret du 30 août 1985 modifié, en facilitant le fonctionnement de l'EPL par la mise en place d'un bureau qui permette de recentrer le conseil d'administration sur les enjeux de politique de l'établissement.

Les assises des libertés locales, dont le SNPDEN a été généralement écarté comme d'autres acteurs de la vie sociale, a été une parodie de concertation sans qu'aucune évaluation des premières lois de décentralisation n'ait été menée. Des orientations ont été annoncées par le Premier ministre le 28 février 2003 à Rouen qui contredisaient les déclarations de Luc Ferry notamment sur le transfert des personnels aux collectivités territoriales. La constitution était modifiée permettant l'expérimentation : cela pouvait concerner l'autonomie des EPLE.

Cette voie risquait d'entraîner toutes les dérives et de favoriser le désengagement général de la responsabilité de l'État au profit d'une logique libérale de l'autonomie encourageant toutes les concurrences au détriment de la qualité du service public d'éducation ; en particulier priver le représentant de l'État de la présidence du conseil d'administration, c'était mettre fin aux équilibres éprouvés des EPLE.

La carte scolaire dans les collèges était totalement dévolue aux départements et la carte des formations professionnalisantes cogérée par les régions et les rectorats. Ces mesures étaient prises alors qu'il importait que soit ouvert un débat préalable sur les missions et les objectifs du système éducatif avant de trancher la question des moyens, des structures et des modes de gestion. Toute nouvelle étape de la décentralisation aurait du conforter l'égalité des droits sur le territoire national et s'inscrire dans une planification d'ensemble des moyens de la nation consacrés à l'éducation. Le seul argument de proximité n'est pas un gage absolu d'efficacité pour le service public ni d'égalité pour les citoyens. L'élargissement de l'autonomie des établissements ne pouvait que s'inscrire dans un cadre national et académique qui définit un cahier des charges, qui permet une contractualisation des moyens et qui entraîne des contrôles a posteriori.

Enfin toute nouvelle étape de la décentralisation se devait d'apprécier la réelle mission éducative des personnels avant d'opérer des transferts au nom des blocs de compétence avec d'autres personnels des collectivités territoriales.

Parce que toute cette réflexion n'avait pas été menée dans un vrai débat démocratique, notamment avec les organisations syndicales, l'échec était assuré. Pour toutes ces raisons nous avons donc dénoncé ce projet et appelé à manifester pour obtenir son retrait.

Sous la pression de la mobilisation, le Premier ministre a décidé au mois de juin 2003 de confier la responsabilité de la partie décentralisation à son ministre de l'Intérieur.

Cette négociation a marqué de réels reculs du gouvernement :

- fin de l'expérimentation sur l'autonomie des établissements ;
- abandon du transfert des médecins, des assistants sociaux et des COPsy mais maintien de celui des personnels TOS.
- modification profonde du texte sur la carte scolaire des collèges.

Le débat au parlement est en cours et nous sommes très attentifs. En effet un amendement inacceptable concernant la gestion des personnels TOS a été voté en première lecture au sénat. Nous mettons tout en œuvre pour que l'on revienne au texte initial lors de l'examen du texte à l'assemblée.

LE STATUT

Débattre de notre métier, lors de la concertation que nous avons entamée, c'est aussi faire évoluer notre statut. Grâce à l'action du SNPDEN, nous avons obtenu le corps unique ; il faut maintenant en faire évoluer le pyramidage à 12 % en hors classe, 48 % en première classe et 40 % en deuxième classe. Il faut poursuivre le réaménagement du classement des établissements notamment en améliorant le classement des collèges et la clause de sauvegarde. Il faut faire évoluer les régimes de rémunération en revalorisant les indemnités mais surtout en diminuant les écarts de rémunération entre personnels selon la catégorie d'établissement et en améliorant la rémunération des adjoints.

Il faut poursuivre notre combat pour une application humaine et « intelligente » du principe de mobilité obligatoire.

LES MUTATIONS ET LES TABLEAUX D'AVANCEMENT

Le nouveau corps unique à trois classes a permis une avancée très importante en augmentant considérablement le nombre des promotions en hors classe et par répercussion en 1^{re} classe. Près de 2800 promotions en 2 ans, cela signifie tout de même que pendant cette période plus d'un collègue sur 5 a bénéficié d'une promotion.

Nos commissaires paritaires nationaux et académiques ont été les meilleurs garants de

l'application du statut en matière de promotion et de mutation. Cependant la préparation du tableau d'avancement appelle quelques remarques d'importance. Des pratiques trop différentes existent dans le travail préparatoire des académies. Seuls le travail de fourni et l'exigence des commissaires paritaires académiques auprès des services académiques peuvent être la garantie de l'exactitude et de la fiabilité des renseignements. Le rôle des commissaires paritaires académiques est absolument prépondérant, de la préparation des « tableaux académiques » à la rédaction du procès-verbal de séance de la CAPA.

Nous sommes obligés de constater qu'aujourd'hui, le paritarisme est malmené. L'idée même que les personnels de direction puissent avoir une expression syndicale est parfois contestée. Il nous appartient plus que jamais avec les sections académiques, les commissaires paritaires nationaux et académiques, par une exigence commune et cohérente de transparence et de dialogue, de promouvoir le véritable paritarisme auquel nous sommes attachés, seul garant de la légitime reconnaissance des personnels de direction face à certaines dérives « autoritaristes ».

LA RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES ET PENSIONS

Nous étions près de 500 000 dans la rue dès le 1^{er} février sur la démarche commune en sept objectifs des sept organisations syndicales (CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO, FSU et UNSA.) Sur les mêmes bases, nous avons soutenu la grande journée de mobilisation du 3 avril avec manifestations et arrêts de travail, appelée par la CGT, FO, la FSU et l'UNSA et nous étions présents dans les manifestations du 1^{er} mai. Le 13 mai, nous étions près de 2 millions dans la rue dans toutes les grandes villes de France pour nous opposer au projet gouvernemental ; le taux de grévistes atteint, ce jour là, notamment dans la fonction publique, était sans précédent depuis de nombreuses années. Nous avons appelé à l'immense manifestation du 25 mai à Paris et nous sommes restés solidaires des manifestations qui ont suivi. A chaque fois, le SNPDEN a répondu présent en plein accord avec ces actions. Nous étions d'accord pour dire qu'il fallait réformer les régimes de retraite ; personne ne contestait qu'il existait un problème de financement du système de retraite pour assumer dans les décennies à venir à la fois le choc démographique des départs programmés mais surtout l'allongement de la durée de vie moyenne de la population. Le texte gouvernemental a choisi de ne pas utiliser tous les paramètres envisageables ignorant celui des cotisations au risque de ne pas assurer l'équilibre financier du système : il était pourtant possible de consacrer une part des gains de productivité à une hausse des cotisations.

Mais le gouvernement a décidé de faire supporter aux seuls salariés le poids de sa réforme en augmentant de façon considérable le nombre d'années d'activité nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein (passage de 37,5 ans en 2003 à 40 ans en 2008 puis 41 ans en 2012) en instaurant une décote pénalisant ceux qui n'ont pas atteint cette durée de cotisation, en dissociant les actifs des retraités, en pénalisant les femmes.

De manière cynique, il a décidé de passer en force après une parodie de négociation avec la CFDT et la CGC. Il a choisi de négliger un vrai dialogue social avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du privé, mais aussi de la fonction publique. Avec l'UNSA, la CGT et la FSU nous sommes allés au bout de ce qui était possible mais nous n'avons pu empêcher le vote de la loi en août 2003.

L'UNSA continue d'intervenir sur ce dossier à travers l'examen des décrets d'application, mais la remise en cause des avantages familiaux ou le rachat des années d'études sont des mesures particulièrement scandaleuses. Les questions de la prise en compte des carrières longues ou de la pénibilité ne semblent pas non plus une préoccupation essentielle du gouvernement. Pourtant nous souhaitons toujours pour notre part un aménagement de nos fins de carrières à travers une CPA ou tout autre dispositif équivalent. Nous l'avons mis à l'ordre du jour de notre concertation avec le ministère de l'éducation nationale.

Nous avons décidé de mieux nous organiser encore pour répondre à toutes les demandes des syndiqués concernant leur retraite, de poursuivre notre série d'articles dans *Direction* et dès que nous le pourrons nous publierons un « Direction spécial retraites ».

L'EUROPE

Nous avons décidé d'engager le syndicat dans un travail continu autour de l'Europe et de l'international avec la nomination d'une secrétaire nationale chargée de ce dossier.

Un article ou un entretien a été publié dans pratiquement chaque numéro de *Direction* :

- sur le rôle du syndicalisme mondial et européen
- sur le modèle social européen
- sur l'Europe de l'éducation et l'évolution des systèmes éducatifs
- sur la situation des adjoints en Europe

Nous avons eu le grand honneur d'interviewer Jorgen Lindhom, secrétaire général du Comité Syndical Européen pour l'Éducation (CSEE). Il faut rappeler que l'UNSA appartient à la Confédération Européenne des syndicats (CES) dont la branche éducative est le CSEE. L'UNSA participe également à l'Internationale de l'Éducation (IE) et au Comité Syndical Francophone de l'Éducation (CSFE).

Nous sommes intervenus au forum social européen à Saint Denis ; nous avons participé à plusieurs réunions européennes notam-

ment une table ronde violence à Bruxelles le 10 octobre 2003. Dans les instances de notre fédération nous avons défendu notre conception de l'Europe en disant que l'intégration de la charte des droits fondamentaux représente certes un progrès mais il faut encore consolider les droits sociaux, syndicaux et politiques et affirmer les services publics comme un élément clé du contrat européen car ils sont facteurs de cohésion sociale et de réduction des inégalités. Il faut enfin favoriser la mobilité en développant les échanges culturels et les langues. Il faut se donner des valeurs communes au premier rang desquelles doit figurer la laïcité. C'est ce projet que nous demandons à l'UNSA et à l'UNSA-Éducation de porter.

LE BUREAU NATIONAL, UN OUTIL SYNDICAL AU SERVICE DE TOUS

Le bureau national qui termine son mandat a été constitué autour d'une charte qui constitue un engagement public pour le syndicat, ses militants et ses adhérents. La loyauté, la solidarité, le travail en équipe et la décision collégiale ont fondé les principes de son travail.

Dix femmes et dix huit hommes en étaient membres. Douze d'entre eux n'avaient jamais eue cette responsabilité dans notre syndicat. Non seulement ils ont participé à part égale au travail et à l'activité de cette instance, mais certains ont non seulement pris et assumé des responsabilités mais ont construit ou développé leurs secteurs d'activité : commission pédagogie, Europe, trésorier adjoint, dossiers laïcité, post-baccalauréat, enseignement adapté, stages syndicaux, Conseil Supérieur de l'Éducation, exécutif de l'UNSA-Éducation, cellule juridique, CNAECEP. La commission métier qui ne comportait que des nouveaux membres, y compris son secrétaire national qui était membre de la commission vie syndicale dans le précédent bureau national, a mené à bien la tâche de rédaction et de promotion du livre blanc sur nos conditions d'exercice du métier.

Chaque membre du bureau national s'est investi personnellement dans la circulation de l'information et l'exécution des mandats.

Le bureau national a avancé dans la réalisation de ses objectifs en :

- donnant les moyens au conseil syndical national d'être un producteur d'idées pour le syndicat et d'élaborer les mandats.
- créant des commissions ad hoc constituées de correspondants académiques afin d'alimenter la réflexion nationale à partir des mandats des académies et des départements.
- impulsant la décentralisation et l'adaptation des structures du syndicat pour mieux répondre aux nouveaux enjeux.
- continuant à améliorer la communication tant à l'interne qu'à l'externe, en pour-

suivant l'évolution de notre site internet, mais sans négliger « *Direction* » et l'information des cadres et des adhérents de notre syndicat.

- poursuivant le développement de la formation des cadres et des élus des commissions paritaires académiques et nationales.
- confortant la place de notre cellule juridique (un dossier dans chaque numéro de *Direction*)
- développant la dimension européenne du syndicat.

Enfin, grâce à l'ensemble des militants et des adhérents du syndicat nous avons mené une campagne dynamique pour les élections professionnelles de personnels de direction de décembre 2003. Nous avons obtenus les deux tiers des suffrages exprimés et plus de 53 % des voix des électeurs inscrits. Malgré un léger recul c'est un très bon résultat qui confirme l'excellent travail réalisé par nos commissaires paritaires académiques et nationaux et qui conforte le SNPDEN dans sa stratégie exigeante autour d'une conception du service public et du métier de personnel de direction.

Une activité syndicale intense Audiences avec les ministres: 7

- Ferry – Darcos (16 mai 2002 – Audience UNSA avec Philippe Marie)
- Darcos (6 juin 2002)
- Ferry-Darcos, 15 octobre 2002
- Ferry, 26 février 2003 (*Direction* 106)
- Darcos, 23 avril 2003 (*Direction* 108)
- Ferry, 16 juillet 2003 (*Direction* 111)
- Ferry, 9 janvier 2004 (Loi laïque)

Audiences aux Cabinets: 17

- Boissinot (3 juin 2002)
- Perret-Nembrini (CPGE) 11 septembre 2002
- Nembrini avec CNCB, 17 septembre 2002
- Perret, 4 octobre 2002
- Perret - Matringe, 13 janvier 2003, Amélioration du qualitatif de l'EPL, *Direction* 106
- Capelier, 14 octobre 2002, journées de l'engagement
- Mallet, 10 décembre 2002
- Jarrige, 5 février 2003, Santé des élèves (*Direction* 106)
- Matringe, 22 mai 2003, Association sportive dans l'EPL
- Perret, 23 mai 2003
- Nembrini, 12 septembre 2003, Mesures pédagogiques annoncées lors Conférence Presse du ministre (*Direction* 112)
- Abecassis, 1^{er} octobre 2003 (*Direction* 113)
- Boissinot, 7 novembre 2003, (*Direction* 114)
- Abecassis, Moraux, 28 novembre 2003, (RTT et conditions de travail, *Direction* 114)
- Abecassis, Moraux, 9 et 16 décembre 2003
- Perret, 28 janvier 2004

Conseiller du Premier Ministre pour l'Éducation: 1

- M. Roger, Conseiller Premier ministre, 8 octobre 2003 (Points abordés: Débat sur l'école, autonomie EPLE, Notre Métier, Laïcité - *Direction* 113)

Directions: 23

- Desco (Ganier – Classement des établissements – 28 juin 2002)
- Desco (Ganier – 18 décembre 2002)
- Desco (Classement Etab – 2 avril, 5,6 et 7 mai 2003)
- Desco (Mme de St-André) : Devenir des EREA/LEA – 24 février 2003 – *Direction* 106
- Desco (De Gaudemar, 22 septembre 2003- *Direction* 112)
- Desco (Perrol) Formation continue enseignants spécialisés, 13 octobre 2003 – *Direction* 114
- Desco (Classement Etab, 4 février 2004)
- Décentralisation, 10 juillet 2003
- Dpate (Gilles - 3 juillet 2003)
- Dpate (Gilles – 17 juillet 2002)
- DE (Morau), 27 février 2003- ARTT, Circulaire de Vacances – *Direction* 106
- DE (Morau), 18 juillet 2003 – *Direction* 112
- DE (Morau), 7 octobre 2003 – Suivi mise en place du protocole, lettre mission, évaluation et formation – *Direction* 113
- DE (14 janvier 2004)
- Daf (Dellacasagrande, 16 septembre 2002)
- (Dellacasagrande), 9 juillet 2003: pyramidage, créations de postes, Cités scolaires - *Direction* 111
- Ens Sup Monteil, 6 novembre 2002
- (Girardot), 11 septembre 2003: Droit de copie (*Direction* 112)
- Service du Personnel de l'AEFE (17 mai 2002 – Gestion des personnels de l'étranger)

DIVERS

- CNAECEP: les 2 juillet 2002, 25 mars 2003 et 27 juin 2003
- Défenseure des enfants (Claire Brisset): 9 septembre 2002 (protection des mineurs) et 7 juillet 2003 (*Direction* 111)
- Audition Commission Machard sur l'absentéisme, décembre 2002
- Cour des comptes indemnitaires 10 juillet 2003
- J.Presse: 19 septembre 2002
- Participation Salon de l'Éducation, novembre 2002 et novembre 2003
- CNCB: 11 mars 2003
Sénat: Centenaire Mission laïque, 23 septembre 2003
- Thélot, 29 septembre 2003, 23 octobre 2003
- Table Ronde Violence à Bruxelles, 10 octobre 2003
- Rencontre CEMEA, 3 novembre 2003
- Colloque CEMEA, 12 novembre 2003
- MG Buffet, 17 septembre 2002 (Audience UNSA)

- PS: Hollande, Sueur, 2 octobre 2002 Sénat, Mme David, Groupe CRC, 26 février 2003
- Sénat, P. Richer, Assistants d'éducation, 26
- Assemblée Nationale, Groupe communiste, 8 avril 2003
- Sénat mars 2003, S. Lagauche, 18 septembre 2003
- Sénat, P. Richer, rapporteur Budget, 6 novembre 2003, (*Direction* 114)
- Colloque Assemblée Nationale, Laïcité, 22 mai 2003
- Audition Mission Debré, Assemblée Nationale, Laïcité, 25 juin 2003
- Commission Stasi, Ghislaine Hudson, 10 septembre 2003
- Commission laïcité Sénat, 18 septembre
- Audition PG Commission Stasi, 7 octobre 2003
- Audition Sénat, Droit des Femmes, 20 janvier 2004

Conférences de Presse

- CNCB: Conférence de presse 5 septembre 2002
- Conférence de presse SNPDEN, Décentralisation, 22 avril 2003
- Conférence de rentrée: septembre 2002, 5 septembre 2003
- Livre Blanc: 15 janvier

Un syndicalisme fédéré dans l'UNSA et l'UNSA-Éducation mais ouvert aux organisations syndicales du monde éducatif

Le SNPDEN a continué à construire un syndicalisme original dans l'UNSA-Éducation, celui de personnels de direction conscients de la place spécifique qu'ils occupent. Nous avons rempli notre mission en rendant notre syndicalisme immédiatement réactif aux évolutions de la société, de l'État, du service public, de l'éducation nationale, mais aussi du nouveau paysage du syndicalisme français et européen. Nous avons défendu l'indépendance et la spécificité du SNPDEN dans l'élaboration de ses mandats, sans repli corporatif, tout en continuant à rassembler et à offrir des perspectives sur les valeurs de notre syndicat.

Nous avons participé aux instances de l'UNSA – Éducation : nous avons en effet été présents à tous les EFN (Exécutif Fédéral National) toutes les trois semaines, à tous les BFN (Bureau Fédéral National) et à tous les CFN (Conseil Fédéral National); dans ces deux dernières instances nous sommes systématiquement intervenus pour faire connaître la position spécifique du SNPDEN.

Nous avons participé aux instances de l'UNSA: UNSA – fonctionnaire et UNSA – retraite.

Mais nous avons aussi tenter de rechercher des convergences et si possible d'agir en commun au-delà des appartenances fédérales avec les fédérations et les syndicats qui le souhaitaient dans le respect mutuel.

Nous avons rencontré à vingt reprises les fédérations et syndicats.

- **FSU**: 12 juin 2002, 11 juillet 2002

Les enseignants:

- **SNES**: 9 juillet 2002, 21 octobre 2002, 8 janvier 2003, 27 mai 2003 (Autonomie des établissements)
SE: 12 juillet 2002

Les ATOSS:

- **A & I**: 18 juillet, 10 septembre et 12 décembre 2002, 22 janvier, 19 mars 2003 et 2 juin 2003
- **SNASUB**: 11 juillet 2002
- **SNAEN**: 18 septembre 2002
- **SNICS**: 6 novembre 2002
- **FSU, assistantes sociales**, 2 avril 2003

Les inspecteurs:

- **SI-EN**: décembre 2002
- **SNIPRIA**: 22 janvier 2003

Les personnels de direction:

- **Intersyndicale SNPDEN, IetD, SGEN**: 19 janvier 2004

Nous avons également participé à huit congrès.

- Congrès du SNICS, 12 juin 2002
- Congrès SNES, 3 avril 2003 (Décentralisation et autonomie – *Direction* 108)
- Congrès Autonome solidarité, 24 avril 2003
- Congrès A & I 5 mai 2003 (« Unir nos forces » - *Direction* 108)
- Congrès SNAEN 4 juin 2003 (*Direction* 110)
- Congrès FCPE, 7 juin 2003
- Congrès du SNIES 13 janvier 2004
- Congrès FSU, du 2 au 4 février 2004

Nous avons également rencontré des associations professionnelles:

- Directeurs d'IUFM, 9 janvier 2003
- Directeurs de CIO 8 avril 2003
- Directeurs de CDDP 13 décembre 2002

CONCLUSION

L'activité du syndicat à travers son bureau national a donc été très soutenue tant dans la défense quotidienne des personnels de direction que dans l'engagement autour d'une conception élevée de leur rôle et de leurs missions. Elle a permis de réaffirmer notre attachement au service public national d'éducation et notre refus de sa dégradation. Elle a permis de promouvoir dans le cadre du débat sur l'École une éducation facteur de progrès de tous les individus et de la société. Elle a favorisé un renversement du droit et un retour aux principes républicains dans le domaine de la laïcité. Mais notre action ne peut prendre toute son ampleur que si le ministère de l'éducation nationale considère les syndicats, et en particulier le SNPDEN, comme des partenaires sociaux incontournables. L'avenir nous le dira.